



**AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ET
CONSULTATION ÉCRITE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT N° 1270-74
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME**

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES par un projet de règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme n° 1270 de la Ville de Vaudreuil-Dorion.

AVIS est, par les présentes, donné que :

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 16 mai 2022, le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion a adopté le projet de règlement n° 1270-74 intitulé :

Règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme n° 1270 relatif à l'implantation d'un cimetière dans une aire d'affectation agricole (règlement de concordance faisant suite à la modification du Schéma d'aménagement n° 167-24)
2. L'objet de ce projet de règlement est explicité au résumé ci-après.
3. Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le 6 juin 2022, à 19 h à l'hôtel de ville, située au 2555, rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion.
4. Au cours de cette assemblée, le maire ou la personne qu'il désigne expliquera ledit projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
5. Ce [projet de règlement n° 1270-74](http://www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca) peut être consulté sur le site Internet de la Ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca.

Résumé du Règlement n° 1270-74

Le règlement n° 1270-74 a pour objet de permettre l'implantation d'un cimetière sans bâtiment principal sur le lot 4 711 706 et d'un chemin d'accès sur le lot 1 543 839.

Cette modification du Règlement du plan d'urbanisme n° 1270 donne suite à une modification du Schéma d'aménagement révisé de la MRC de Vaudreuil-Soulanges « Concernant l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, le lotissement et l'aliénation de lots ou parties de lots 1 543 839 et 4 711 706, situés sur le territoire de la ville de Vaudreuil-Dorion, dans la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges, pour l'implantation d'un cimetière dans l'aire d'affectation agricole ».

Service de l'aménagement du territoire
9 mai 2022

Pour toute question relative au projet de règlement visé par le présent avis, veuillez vous adresser au :

- Service du greffe et des affaires juridiques si celle-ci est en lien avec la procédure d'adoption et d'entrée en vigueur ou la consultation publique;
- Service de l'aménagement du territoire si celle-ci est en lien avec la localisation des zones, l'objet du règlement ou ses impacts.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce 19^e jour du mois de mai 2022.

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca